

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant agrément de sécurité civile pour l'Association française des premiers secours

NOR : IOCE0829062A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile ;  
Vu l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'Association française des premiers secours est agréée au niveau national pour participer aux missions de sécurité civile selon le type des missions et le champ géographique d'action définis ci-dessous :

TYPE D'AGRÉMENT	CHAMP GÉOGRAPHIQUE d'action des missions	TYPE DE MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE par délégation ou association départementale affiliée
N° 3 : « National »	Voir annexe	B : Actions de soutien aux populations sinistrées. C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées. D : Dispositifs prévisionnels de secours.

**Art. 2.** – L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par le décret du 27 février 2006 susvisé.

**Art. 3.** – L'Association française des premiers secours s'engage à signaler, sans délai, au ministre chargé de la sécurité civile toute modification substantielle susceptible d'avoir des incidences significatives sur le plan de l'agrément de sécurité civile pour lequel cet arrêté est pris.

**Art. 4.** – Le directeur de la sécurité civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des sapeurs-pompiers  
et des acteurs du secours,*  
B. CADIOT

## A N N E X E

### LISTE DES DÉLÉGATIONS ET ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

DÉLÉGATIONS ou associations départementales	CHAMP D'ACTION POUR L'EXERCICE des missions de sécurité civile		
	Départemental	Interdépartemental	National
AFPS 01	D		D

DÉLÉGATIONS ou associations départementales	CHAMP D'ACTION POUR L'EXERCICE des missions de sécurité civile		
	Départemental	Interdépartemental	National
AFPS 05	D		D
AFPS 08	D		D
AFPS 11	D		D
AFPS 30	D		D
AFPS 33	D		D
AFPS 38	D		D
AFPS 40	D		D
AFPS 54	D		D
AFPS 59	D		D
AFPS 62	D		D
AFPS 64	D		D
AFPS 65	D		D
AFPS 73	D		D
AFPS 75	D	D (92-93-94)	
AFPS 78	D		D
AFPS 80	D		D
AFPS 81	D		D
AFPS 82	D		D
AFPS 83	B - C - D		B - C - D
AFPS 95	D		D
AFPS 01	D		D
AFPS 971	D	D (972)	